



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations
avec les collectivités locales**

Arrêté n° 2023-PREF-DRCL/ 121 du 27 JUIN 2023

**portant règlement et rendant exécutoire le budget primitif 2023
de la commune d'ITTEVILLE**

**LE PRÉFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1612-2, L.1612-9, L.1612-19, L.2321-2, R.1612-8 et R.1612-16 à R.1612-18 ;

VU le code des juridictions financières, notamment ses articles L.232-1 et R.232-1 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets et à la comptabilité des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Bertrand GAUME, Préfet hors-classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU la saisine du 26 avril 2023 de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Île-de-France par le préfet de l'Essonne sur le fondement de l'article L.1612-2 du CGCT ;

VU l'ensemble des pièces complémentaires du dossier transmis par la préfecture de l'Essonne par courrier électronique le 12 mai 2023 ;

VU l'avis N° A-06 rendu par la CRC d'Île-de-France dans sa séance du 31 mai 2023 notifié au maire de la commune d'Itteville et réceptionné en préfecture le 8 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que dans l'avis susvisé, la CRC d'Île-de-France a constaté que le projet de compte administratif 2022 de la commune, tel qu'il a été rejeté par l'assemblée délibérante lors de la séance du conseil municipal du 13 avril 2023 est concordant avec le compte de gestion du même exercice transmis par le comptable et fait apparaître un excédent de financement de 1 634 597,52 € en section de fonctionnement, et un déficit de 52 433,32 € en section d'investissement ;

.../...

CONSIDERANT qu'en conséquence le compte de gestion 2022 peut être substitué au compte administratif pour la mise en œuvre des dispositions énumérées à l'article L.1612-12 du CGCT ;

CONSIDERANT qu'après examen des pièces justificatives, la CRC d'Île-de-France retient le montant de 1 840 776,71 € au titre des restes à réaliser en dépenses d'investissement, et de 336 868 € au titre des restes à réaliser en recettes d'investissement conformément à l'état détaillé figurant en annexe n°1 ;

CONSIDERANT qu'après la prise en compte des restes à réaliser, il y a ainsi lieu d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 en retenant 1 556 342,03 € au titre des réserves au compte 1068, et en reportant 78 255,49 € en fonctionnement (R002) ;

CONSIDERANT que l'équilibre du budget nécessite de retenir des recettes au chapitre 73 « impôts et taxes » d'un montant de 5 948 942 € dont 4 501 718 € au titre de la fiscalité directe locales correspondant à un taux de 40,41 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 73,38 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de 15,07 % pour la taxe d'habitation ;

CONSIDERANT par ailleurs qu'il convient de retenir au chapitre 68 « Dotations aux provisions semi-budgétaires » le montant de 642 598 €. Cette somme correspondant d'une part à la constitution de la provision réglementaire en application de l'article R.2321-2 du CGCT pour 9 510 € (article 6817) et d'autre part à la constitution d'une provision complémentaire de 633 088 € (article 6815) destinée à couvrir le règlement de deux titres exécutoires émis par la trésorerie de Corbeil Villabé au profit du syndicat intercommunal d'aménagement de rivières et du cycle de l'eau (SIARCE) pour des opérations de nettoyage du camping municipal et qui ont fait l'objet, par la commune, d'une requête introductive d'instance devant le tribunal administratif de Versailles le 3 mai 2022 demandant leur annulation ;

CONSIDERANT les autres propositions formulées par la CRC d'Île-de-France pour le règlement du budget de l'exercice 2023 de la commune non adopté dans les délais légaux avec affectation des résultats 2022 ;

CONSIDERANT qu'il appartient au préfet de l'Essonne de régler le budget primitif 2023 et de fixer les taux d'imposition communaux pour 2023 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de suivre les propositions de règlement du budget primitif 2023 et de taux d'imposition communaux pour 2023 formulées par la CRC d'Île-de-France ;

SUR proposition du secrétaire général ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : La section de fonctionnement est arrêtée en équilibre pour un total de 8 403 774 € conformément aux tableaux figurant en annexe n° 2 avec un montant d'autofinancement prévisionnel dégagé de 395 971 €.

.../...

Section de fonctionnement

Dépenses : 8 403 774 €

Recettes : 8 403 774 €

ARTICLE 2 : La section d'investissement est arrêtée en équilibre pour un total de 3 348 963 € (restes à réaliser compris) conformément aux tableaux figurant en annexe n° 3 et les recettes propres de cette section fournissent des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt qui s'élève à 690 798 €.

Section d'investissement

Dépenses : 3 348 963 € dont 1 840 776,71 € de restes à réaliser

Recettes : 3 348 963 € dont 336 868,00 € de restes à réaliser

ARTICLE 3 : Les taux de la fiscalité directe locale 2023 sont fixés à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,41 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 73,38 %
- taxe d'habitation : 15,07 %

assurant un produit fiscal de 4 501 718 €.

ARTICLE 4 : Le budget primitif 2023 de la commune d'Itteville est réglé et rendu exécutoire conformément aux dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Selon les dispositions de l'article L.1612-9 du CGCT, les décisions modificatives afférentes à l'exercice 2023 seront transmises à la Chambre Régionale des Comptes.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est notifié à Monsieur le maire d'Itteville qui a la possibilité de contester cet arrêté dans un délai de deux mois, en formant un recours devant la juridiction administrative par un écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis. Une copie de la décision contestée devra être jointe à ce recours qui devra être enregistré au Greffe du Tribunal Administratif situé 56 avenue de Saint-Cloud – 78 010 VERSAILLES CEDEX.

ARTICLE 7 : - Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,
- Le directeur départemental des finances publiques de l'Essonne,
- Le maire d'Itteville,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,


Bertrand GAUME

**Annexe n° 1. ÉTAT DES RESTES À RÉALISER 2022 CONSTATÉS
PAR LA CHAMBRE À LA DATE DU 31 MAI 2023**

En dépenses

Imputation	Tiers	Objet	Montant (en €)
202	Espace Ville SCOP	Mission d'assistance à la révision générale du PLU	78 449,40
2031	Clément Julien	Skatepark honoraires architecte	4 112,50
2031	Ginger Burgeap	Diagnostic environnemental du milieu souterrain du site "Les Bédouins" 15 route de la Ferté-Alais	7 474,80
2051	Certeurope	Certificat PM	417,60
2051	AFI Agence Française Informatique	AFI mise en place du circuit des bons de commandes	720,00
2051	Arpege	Logiciel état civil	4 615,20
2115	Maître Bouillot – SCP Notaire	Acquisition parcelle ZD958 - 15 route de la Ferté-Alais	796 000,00
2116	Pompes Funèbres Marbrerie arnaud Marin	Achat d'un columbarium cimetière d'Itteville	10 725,00
2121	ID Verde	Achat d'arbres "une naissance un arbre"	324,00
21312	127AF SARL d'Architecture	Maîtrise d'œuvre dans le cadre de travaux de végétalisation des cours d'école	22 500,00
2132	Plurielec	Lot 1 - réhabilitation de 3 locaux commerciaux en pied d'immeuble	68 570,97
2132	Plurielec	Lot 2 - réhabilitation de 3 locaux commerciaux en pied d'immeuble	107 125,28
2135	Qualiconsult	Mission CSPS Brassens	1 100,02
2135	Skatepark Service Conseil	AMO Skatepark	1 845,00
2135	MCB	Mise aux normes ERP "maison du gardien"	3 218,93
2135	Qualiconsult	Contrôle technique et de vérification technique Brassens	4 346,50
2135	A.R.M. Alarmes Réseaux Maintenance	Création d'un système d'interphonie pour le portail d'entrée école Jean-Jaurès	4 770,60
2135	A.R.M. Alarmes Réseaux Maintenance	Création d'un système d'interphonie pour le portail d'entrée école Elsa Triolet	4 956,00
2135	Étanchéité Technique Bâtiment	Réfection étanchéité toit terrasse école Paul Bert	5 473,14
2135	A.R.M. Alarmes Réseaux Maintenance	Création d'un système d'interphonie pour le portail d'entrée école Jacques Prévert	6 642,60
2135	S.A.S. GL BTP	Installation tableaux électriques +*blocs de secours Maison Diot	9 583,20
2135	Charpentier SAS	Remplacement du bouclage ECS - Centre de loisirs	11 338,24
2135	ETI	Rénovation énergétique de la salle Brassens - Lot 2 Étanchéité	12 433,64
2135	Eiffage énergie systèmes IDF	Remplacement de l'éclairage du terrain de Handball Gymnase Marcel Cerdan	25 803,12
2135	BEN Couverture	Rénovation énergétique de la salle Brassens - Lot 1 Couverture	31 200,00
2135	Reolian Multitec	Rénovation énergétique de la salle Brassens - Lot 1 Couverture	97 282,08
2135	Loc'Modul	Achat d'un ensemble modulaire APPS Elsa Triolet	98 790,00
2135	Hexagone Skate Park	Création d'un Skatepark	155 838,00
2135	Reolian Multitec	Rénovation énergétique de la salle Brassens - Lot 3 Chauffage ventilation	220 145,00
2135	S.A.S. GL BTP	Réalisation d'une tranchée pour l'installation de visiophones Ecoles Prévert et Triolet	9 456,00
21534	Eiffage énergie systèmes IDF	Alimentation électrique potager du télégraphe	6 557,52
21578	Serac Signalisation	Personnages voirie RD449	3 117,60
21578	Decauville	Achat d'un caisson ridelles rabattables	7 200,00
2158	LMJ 77 Jardins Loisirs	Fournitures / entretien des espaces verts	926,09
2158	LMJ 77 Jardins Loisirs	Achat d'un autoportée	15 337,00
2188	Boulangier	Achat d'une sono pour l'APPS JJ	192,88
2188	D2C Associes Cidev	Installation d'un pack rideau sur rail école Paul Bert	2188,8
TOTAL			1 840 776,71

En recettes

Imputation	Tiers	Objet	Montant (en €)
1311	Agence nationale du sport	Subvention City stade	21 000,00
1311	Agence de l'eau seine Normandie	Acquisition étang de la Saussay	158 400,00
1312	Région Île-de-France	Revitalisation des fauvelles	150 000,00
13251	Communauté de communes du Val d'Essonne	Végétalisation des écoles - études Jean-Jaurès	7 468,00
TOTAL			336 868,00

ANNEXE 2 – BUDGET PRINCIPAL	
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Proposition de la CRC	Budget 2023 arrêté par le Préfet
011	Charges à caractère général	1 913 700 €	1 913 700 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 641 647 €	4 641 647 €
014	Atténuations de produits	113 421 €	113 421 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	485 550 €	485 550 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	0 €
Total des dépenses de gestion courante		7 154 318 €	7 154 318 €
66	Charges financières	180 965 €	180 965 €
67	Charges exceptionnelles	3 400 €	3 400 €
68	Dotations aux prov. et dépréciations	642 598 €	642 598 €
022	Dépenses imprévues	0 €	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 981 281 €	7 981 281 €
023	Virement à la section d'investissement	951 €	951 €
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	421 542 €	421 542 €
043	Opé. D'ordre à l'intérieur de la section	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		422 493 €	422 493 €
D002	Résultat reporté	0 €	0 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		8 403 774 €	8 403 774 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Proposition de la CRC	Budget 2023 arrêté par le Préfet
013	Atténuation de charges	1 800 €	1 800 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	656 600 €	656 600 €
73	Impôts et taxes	5 948 942 €	5 948 942 €
74	Dotations et participations	1 653 655 €	1 653 655 €
75	Autres produits de gestion courante	38 000 €	38 000 €
Total des recettes de gestion courante		8 298 997 €	8 298 997 €
76	Produits financiers	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €	0 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 298 997 €	0 €
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	26 522 €	26 522 €
043	Opé. D'ordre à l'intérieur de la section	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		26 522 €	26 522 €
R002	Résultat reporté	78 255 €	78 255 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		8 403 774 €	8 403 774 €

Vu pour être annexé à mon arrêté N° 2023 PREF-DRCL/121

en date de ce jour

Le Préfet,

Bertrand GAUME

ANNEXE 3 – BUDGET PRINCIPAL	
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Proposition de la CRC RAR compris	Budget 2023 arrêté par le Préfet RAR compris
010	Stocks	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	125 235 €	125 235 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	2 253 974 €	2 253 974 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €
Total des dépenses d'équipement		2 379 209 €	2 379 209 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	690 798 €	690 798 €
18	Compte de liaison : affectation à ...	0 €	0 €
26	Participation créances rattachées particip	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues invest.	0 €	0 €
4581	Total des opé pour le compte de tiers	0 €	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		3 070 007 €	3 070 007 €
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	26 522 €	26 522 €
041	Opé. Patrimoniales	200 000 €	200 000 €
042	Reprise amortissement subventions	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		226 522 €	226 522 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	52 433 €	52 433 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 348 963 €	3 348 963 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Proposition de la CRC RAR compris	Budget 2023 arrêté par le Préfet RAR compris
010	Stocks	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement (hors 138)	336 868 €	336 868 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement reçues	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €
Total des recettes d'équipement		336 868 €	336 868 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	268 759 €	268 759 €
1068	Excédent de fonct. Capitalisés	1 556 342 €	1 556 342 €
138	Autres subv. d'invest. Non transférables	0 €	0 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation à ...	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €
024	Produits des cessions	564 500 €	564 500 €
45... 2	Total des opé. Pour le compte de tiers	0 €	0 €
Total des recettes réelles d'investissement		2 726 469 €	2 726 469 €
021	Virement section de fonctionnement	951 €	951 €
040	Opé. D'ordre transferts entre sections	421 542 €	421 542 €
041	Opé. Patrimoniales	200 000 €	200 000 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		622 493 €	622 493 €
R001	Solde d'exécution positif reporté	0 €	0 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 348 963 €	3 348 963 €

Vu pour être annexé à mon arrêté N° 2023 PREF-DRCL/ 121

en date de ce jour

Le Préfet,

Bertrand GAUME